ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO
an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Arts visuels : organismes et centres d'artistes autogérés – fonctionnement

Ce programme a été remplacé par le **nouveau** Fonds de fonctionnement des arts de l'Ontario. Pour de plus amples informations, consultez la page web du Fonds de fonctionnement des arts de l'Ontario.

Objectif

Le programme soutient le fonctionnement des organismes professionnels d'arts visuels sans but lucratif en Ontario.

Priorités

La priorité du programme est d'appuyer les organismes d'arts visuels et les centres d'artistes autogérés qui démontrent un engagement envers les artistes professionnels en Ontario, y compris le versement de droits d'exposition et de cachets professionnels, et leur rôle dans l'infrastructure des arts visuels et/ou des métiers d'art et la région.

Date(s) limite(s)

5 mars 2025, 13 h HE

- En 2025, ce programme se trouve dans l'exercice 2 d'un cycle de trois ans.
- Les nouveaux candidats peuvent faire une demande uniquement lors de l'exercice 1 d'un cycle pluriannuel.
- Les formulaires de demande sont disponibles dans Nova environ deux mois avant la date limite.
- Vous devez soumettre vos rapports financier et statistique par l'intermédiaire de CADAC (Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada) avant la date limite.

Pour information seulement. Contenu archivé le 25 novembre 2025.

- Les décisions en matière de subvention seront annoncées environ cinq mois après la date limite.

Candidats admissibles

- Les sociétés sans but lucratif constituées en Ontario ou sociétés nationales sans but lucratif dont le siège se trouve en Ontario.
- Les organismes doivent :
  - Avoir des revenus d'au moins 75 000 $ pour le dernier exercice financier ainsi que des prévisions du même ordre pour l'exercice en cours et l'exercice de la demande (pour les candidats qui ne sont pas encore subventionnés par ce programme).
  - Compter à leur actif au moins deux ans de programmation soutenue, régulière et continue à la date de la demande. Si votre organisme ne répond pas à ce critère, vous pouvez envisager de soumettre une demande de subvention de projet.
  - Avoir une variété de sources de revenus.
  - Avoir un conseil d'administration ou un organe directeur en exercice.
- Les centres d'artistes autogérés et les organismes d'arts visuels doivent :
  - Verser un cachet professionnel approprié aux artistes. Le Canadian Artists' Representation/Front des artistes canadiens (CARFAC) ainsi que l'Alliance des arts médiatiques indépendants (IMAA) ont établi les barèmes de cachets actuels recommandés dans le secteur des arts visuels. Les indemnités de déplacement, d'hébergement et journalières des artistes ne peuvent pas remplacer le cachet qui doit leur être versé pour la présentation ou l'exposition de leurs œuvres.

Lire le Guide des programmes de fonctionnement du CAO pour d'autres renseignements sur l'admissibilité.

Candidats non admissibles

- Organismes non artistiques
- Municipalités, collèges et/ou universités
- Galeries d'art publiques (doivent soumettre une demande à Galeries d'art publiques : programme de fonctionnement)

Comment faire une demande

Il faut remplir et soumettre un formulaire de demande dans Nova, le système de demande de subvention en ligne du CAO. Vous pourrez le faire dans Nova environ deux mois avant la date limite.

Avant de faire une demande, vous devez :

- Lire le Guide des programmes de fonctionnement du CAO.
- Lire le Guide du processus d'évaluation du CAO.
- Contacter la responsable du programme pour déterminer l'admissibilité (nouveaux candidats seulement).
- Créer ou actualiser votre profil dans Nova
- Ouvrir un compte dans CADAC (Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada) (nouveaux candidats seulement).

La demande doit comprendre :

- Vos réponses aux questions posées dans le formulaire de la demande.
- Des données financières et statistiques soumises par l'entremise de CADAC (Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada).
- Les états financiers du dernier exercice de votre organisme, téléchargés dans CADAC.
- Des exemples artistiques : documentation au moyen d'images et de vidéos des expositions et des programmations, des publications de votre organisme.
- Du matériel d'appui : matériel publicitaire, catalogues, lettres de recommandation.

L'ensemble des instructions et des exigences se trouve dans le formulaire de demande de Nova.

Pour des renseignements sur la manière dont les évaluateurs notent les demandes, consultez la Grille d'évaluation — programmes de subventions de fonctionnement.

Définitions utilisées par le programme

Organismes d'arts visuels : exposent, présentent, produisent et/ou diffusent les œuvres des artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art de l'Ontario. Ils comprennent les galeries d'art autogérées, les festivals d'arts visuels et les diffuseurs,

les centres de production et les diffuseurs d'arts visuels, les organismes de métiers d'art dotés d'installations de programmation et de production.

Centre d'artistes autogérés : collectifs ou coopératives d'artistes professionnels qui fonctionnent à titre d'organismes sans but lucratif. Fondés et dirigés principalement par des artistes professionnels, leurs activités couvrent la production, la présentation, la diffusion et la documentation. Les centres d'artistes autogérés offrent aux artistes ontariens professionnels des possibilités de perfectionnement et d'interaction avec le public grâce à une vaste gamme d'activités dans le domaine des arts.

Contact

Yamari Martin

Administratrice de programmes

ymartin@arts.on.ca

416-969-7455

Sans frais en Ontario : 1-800-387-0058

Ressources

- Guide d'utilisation Nova
- Guide explicatif des programmes de fonctionnement
- Guide explicatif du processus d'évaluation
- Guide du matériel d'appui
- Dates limites et dates importantes
- Aide aux artistes sourds et aux artistes handicapés
- Reconnaissance du financement – Subventions de fonctionnement
- Affichez vos photos sur notre site web et dans nos publications
- Cartes des régions géographiques du CAO (PDF)